



VILLE
D'OLONZAC en MINERVOIS
34210 HÉRAULT

Département de l'HERAULT
Arrondissement de BEZIERS
Commune d'OLONZAC

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 034-213401896-20220407-2022014-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 7 avril 2022

Délibération N° 2022-014

L'an deux mille vingt-deux, le sept Avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Luc LOUIS, Maire.

Etaient présents : L. LOUIS, B. FALCOU, G. NICKLES, N. PECH, B. ORTIZ, MJ. FOUQUET, JA. PUJOL, N. HEREDIA, C. VORDY, C. BESSIEUX, L. DEPAUW, R. KERKHOF, N. ALBIGES et A. REMY

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Absent excusé :

Pouvoir :

JY DUFAUD a donné pouvoir à N. HEREDIA

A. MOLINA a donné pouvoir à B. FALCOU

J. MOLIERE a donné pouvoir à G. NICKLES

S. SAMPIETRO a donné pouvoir à N. PECH

M. MAYNADIER a donné pouvoir à MJ. FOUQUET

Secrétaire de séance : MJ. FOUQUET

Objet : Budget COMMUNE : Vote des taux des taxes directes locales pour l'année 2022

Monsieur le Maire informe son conseil municipal de la nécessité de fixer les taux des 2 taxes directes locales pour l'année 2022.

Monsieur le Maire propose de conserver les taux de 2021 afin de ne pas exercer trop de pression fiscale sur les administrés, à savoir :

- | | |
|-----------------------------------|---------|
| - Taxe foncière sur le bâti : | 22.00 % |
| - Taxe foncière sur le non bâti : | 62.95 % |

Il est important de noter qu'au pourcentage de 22 % concernant la taxe foncière sur le bâti, il sera ajouté le taux départemental de 21.45 %, soit un total de 43.25 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de son Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- décide de conserver les taux des taxes directes locales pour le Budget Primitif Commune 2022 détaillés comme ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

A Olonzac,

Le 8 avril 2022.

POUR EXTRAIT CONFORME

Certifié exécutoire,

Le Maire,

Luc LOUIS



Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le



ID : 034-213401896-20220407-2022014-DE